



**PARTENARIAT TAXE D'APPRENTISSAGE 2012  
SALAIRES 2011**

**ANNONCE DE VERSEMENT A « ECOLE HOTELIERE – FACULTE DES METIERS DE CANNES »**

Conformément au décret n°2005-1341 du 28 octobre 2005 relatif à la Taxe d'Apprentissage, l'entreprise effectue son versement directement à un organisme collecteur de son choix.

**Il est important de bien préciser sur la déclaration de versement de votre organisme collecteur, le nom de notre établissement pour nous affecter votre taxe.**

Afin d'effectuer un suivi précis de votre versement, nous vous remercions d'avance de bien vouloir nous retourner ce formulaire.

L'entreprise .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Contact taxe d'apprentissage au sein de l'entreprise : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Se propose d'affecter à « Ecole Hôtelière - Faculté des Métiers de Cannes », la totalité ou une fraction de sa taxe d'apprentissage :

- Par l'organisme collecteur suivant : .....

- Pour un montant de : ..... €

(Nous sommes habilités à percevoir la taxe d'apprentissage au titre : du QUOTA, de la catégorie A et B de plein droit, catégorie C par cumul. Code établissement RNE : 06140U)

Cachet de l'entreprise Fait à ....., le .....

Document à renvoyer à « Ecole Hôtelière - Faculté des Métiers de Cannes », 54/56, rue de Cannes, 06150 – Cannes La Bocca

**Contact : Magaly MICHEL - Mail : [magaly.michel@ville-cannes.fr](mailto:magaly.michel@ville-cannes.fr) - Tél : 04-93-90-43-53 - Fax : 04-97 06 43 72**